



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CHÂTILLON
MONTROUGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2005

A 20 heures

en MAIRIE DE CHATILLON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PUBLIE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil communautaire convoqué le 27 janvier 2005 suivant les dispositions de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie de Châtillon à 20 heures.

Présents (12) : M. SCHOSTECK, M. METTON, Mme FAVRE, M. HINDRÉ, M. SAINT-MARTIN, Mme BOUZON, Mme GASCOIN, M. PAUCARD, Mme GIBERT, M. VINCENT, M. BOULET, Mme LE METAYER

Assistaient également des fonctionnaires:

M. BIN : DGS de la ville de Montrouge

M. SAVOFF : DGS de la ville de Châtillon

M. MAGRO : Directeur de la communication de la ville de Montrouge

Mme CLERC : Directrice des ressources humaines de la ville de Montrouge

M. DARMAGNAC : Directeur des services financiers de la ville de Montrouge

Mlle FURNEMONT : Responsable de la DGS de la ville de Montrouge

Mme CAPDEQUI PEYRANERE : Rédacteur à la DGS de la ville de Montrouge

Mme JACQUET : Attachée à la DGS de la ville de Châtillon

Secrétaire de séance : Madame GIBERT

Compte rendu de la séance du 17 janvier 2005 adopté à l'unanimité.

ASSEMBLEE

1 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération 2005-008

Suite aux remarques de madame LE METAYER, le conseil communautaire a décidé de modifier le 4^{ème} paragraphe de l'article 21, en revanche, la rédaction des articles 11, 12, 16, 18 et 26 est maintenue.

Le conseil a par ailleurs supprimé la dernière phrase du 1^{er} paragraphe de l'article 28 sur demande de M. VINCENT.

A l'unanimité le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur avec les modifications ci-dessus présentées.

2- Election des membres de la commission d'appel d'offres

Délibération 2005-009

Ont été désigné à l'unanimité pour siéger à la commission d'appel d'offres de la communauté de communes :

Titulaires : M. METTON, Mme BOUZON, Mme GASCOIN, Mme FAVRE, Mme LE METAYER.

Suppléants : M. SAINT-MARTIN, M. HINDRE, M. BOULET, M. PAUCARD, M. VINCENT

3- Election des membres de la commission de délégation de service public

Délibération 2005-010

Ont été désignés à l'unanimité pour siéger à la commission de délégation de service public de la communauté de communes :

Titulaires : M. METTON, Mme BOUZON, Mme GASCOIN, Mme FAVRE, M. VINCENT.

Suppléants : M. SAINT-MARTIN, M. HINDRE, M. BOULET, M. PAUCARD, Mme LE METAYER.

4- Règlement intérieur de la commande publique

DELIBERATION 2005-011

M.VINCENT reconnaît la nécessité de simplifier les procédures mais estime que les fonctionnaires et les élus étaient mieux protégés par l'ancien code des marchés publics.

Le conseil communautaire adopte à la majorité (opposition de M. VINCENT et de Mme LE METAYER) le règlement intérieur de la commande publique de la communauté de communes.

5- Désignation de la personne responsable des marchés

Délibération 2005-012

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité (Mme LE METAYER et M. VINCENT ne participent pas au vote) le Président de la communauté de communes «personne responsable des marchés ».

FINANCES

1- Débat d'orientations budgétaires

Délibération 2005-013

Pour M. VINCENT ce débat d'orientations budgétaires traduit une inaction à vouloir créer quelque chose.

Mme LE METAYER constate que le budget n'est que de 1090 k€ si on lui ôte la TEOM.

Le Président rappelle que c'est la loi qui pousse les deux communes à créer une intercommunalité alors que cette loi est inadaptée aux communes de la région parisienne.

2- Convention temporaire de mandatement par la commune de Montrouge des dépenses nécessaires au démarrage de la communauté de communes de Châtillon-Montrouge.

Délibération 2005-014

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer au nom de la communauté de communes.

3- CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA VILLE DE MONTROUGE

Délibération 2005-015

M. PAUCARD et M. VINCENT auraient souhaité une estimation chiffrée des charges de fonctionnement à l'appui de cette délibération.

M. METTON répond que ces charges seront chiffrées dans le budget primitif 2005.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette convention (abstention de M. VINCENT et Mme LE METAYER) et autorise le Président à la signer.

PERSONNEL

1 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Délibération 2005-016

M. VINCENT est opposé au versement de ces indemnités car la communauté de communes ne représente pas une charge supplémentaire pour le Président et le Vice-président en effet les activités gérées sont des activités transférées et non des activités nouvelles.

Le Président fait valoir que la gestion de la communauté représente une charge et qu'il faut se placer dans une perspective dynamique et non statique.

Le conseil communautaire vote à la majorité (opposition de M. VINCENT et de Mme LE METAYER) les indemnités de fonction du Président et du vice-président.

2- INDEMNITES DE CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES GESTIONNAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATILLON-MONTROUGE

Délibération 2005-017

M. PAUCARD attire l'attention sur l'importance des tâches transférées en 2006 et sur la nécessité à bien étudier leur transfert.

M. METTON précise que les problèmes vont naître au fur et à mesure et que des solutions leur seront trouvées le moment venu.

M. VINCENT regrette que ne soit pas précisés dans le rapport : l'identité, le grade, le taux de rémunération... des agents concernés par ses indemnités de conseil.

M. METTON précise que tous les éléments budgétaires utiles seront apportés lors du vote du budget primitif.

Le conseil communautaire vote à la majorité (opposition de M. VINCENT et de Mme LE METAYER) les indemnités de conseil aux fonctionnaires.

AFFAIRES DIVERSES

1 – Adoption du logo de la communauté de communes de Châtillon-Montrouge

Délibération 2005-018

Mme GIBERT ne retrouve pas dans ce logo l'identité de Montrouge.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité (abstention de Mme GIBERT, M. VINCENT et Mme LE METAYER) le logo de la communauté de communes et la charte graphique.

2 – Adhésion de la communauté de communes au SYELOM et désignation des représentants

Délibération 2006-019

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes au SYELOM.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité (abstention de M. VNCENT et Mme LE METAYER) pour siéger au conseil syndical du SYELOM :

Titulaires : M. SCHOSTECK, M. METTON, Mme FONTAINE, M. GIRAULT

Suppléants : M. PERES, M. FLAMME, M. SONNET, M. CARRE

3 – Adhésion de la communauté de communes au SIFUREP et désignation des représentants

Délibération 2005-020

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes au SIFUREP.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité (abstention de M. VNCENT et Mme LE METAYER) pour siéger au conseil syndical du SIFUREP.

Titulaires : M. LAURENT, Mme LAVOIX

Suppléants : Mme GIBERT, Mme BOUZON

4 – Adhésion de la communauté de communes au syndicat des eaux d'Ile de France et désignation des représentants

Délibération 2005-021

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes au syndicat des eaux d'Ile de France.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité (abstention de M. VINCENT et Mme LE METAYER) pour siéger au conseil syndical du syndicat des eaux d'Ile de France :

Titulaires : M. FONTAINE, M. TRIQUET

Suppléants : M. LEFORT, M. CARRE

QUESTIONS DIVERSES

- M. HINDRÉ signale qu'il organise en mars-avril une exposition sur Alfred MANESSIER dont un des enfants habite Montrouge, il propose donc que Montrouge participe à la promotion de cette exposition.

LA SEANCE S'ACHEVE A 21 H35